

portant nomination de M. Adam SOUNON en
qualité de Sous-Préfet de Ségbana.

AMPLIATIONS :

Original	1	
JORD	1	
PCP	5	
SGG	5	LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
MCP	4	CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MIS/DAI	10	
Ministères	12	
Gde Chanc.	1	VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Prési-
HC	2	dential ;
IAA-DCCT-DN	3	VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Con-
IGF-DB-CF	3	seil Présidentiel ;
DC	5	VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives
DI	8	à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
Trésor	4	VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gou-
DEP-DAGJL	4	vernement et le Décret n°71-149 du 4 Août 1971 qui l'a complè-
DEP+S/Dtions	6	té ;
Préfecture	1	VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 Août 1965, fixant les attribu-
S/Préfectures	2	tions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et dé-
Intéressés	2	terminant les modalités d'organisation des Services directe-
CS	6	ment placés sous leur autorité ;
ACN-CNI-CEDN-	3	VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des
Solde	1	emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à
Dtion Stat.	2	la discrétion du Gouvernement et le Décret n°70-122/CP-SGG du
		5 Juin 1970 qui l'a complété ;
		SUR proposition du Ministre Délégué à la Présidence du Con-
		seil Présidentiel, chargé de l'Administration Territoriale
		et de la Sécurité,

DECRETE :

Article 1er. - M. Adam SOUNON, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de Nikkî, est nommé Sous-Préfet de Ségbana, en remplacement de M. Maurat KISSIRA appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 9 juin 1972

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil Présidentiel, chargé de
l'Administration Territoriale et de
la Sécurité,

Mama AROUNA.

Justin AHOMADEGBE-TOMETIN.

Le Ministre des Finances,

Pascal CHABI KAO.